

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 3 décembre 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

12 membres présents: MM PASSUELLO Gilles, GUIGNARD Sébastien, BERANGER Gaston, MIKOLAJCZAK Patrick, BRENIER Olivier, CHALOIN Christophe, CHARLEMAGNE Nicolas, CLEMENT Danielle, FONTANEZ Cyrille, ORARD Claude, ROBIN Anick, ROUX-RIMET Brigitte.
GRAND Christine est excusée (arrivera en retard à 19h40).

Anick ROBIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1°/ Présentation des rapports d'activité 2017 de Valence Romans Agglo

Présentation des rapports 2017 établis par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo :

- sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets
- sur la qualité du service assainissement

Monsieur le maire expose que, Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2016, établis par Valence Romans Agglo, concernant le service gestion des déchets, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Après consultation de ses commissions compétentes,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte** de la présentation des rapports sur la qualité du service 2017
 - de prévention et de gestion des déchets
 - de l'assainissement collectif
 - de l'assainissement non collectif,établis par la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo.
- précise** que ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

2°/ Avis du conseil municipal sur le projet de la société ONYX Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire expose que la société ONYX Auvergne Rhône-Alpes a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'extension d'un site de stockage de déchets non dangereux comprenant l'institution de servitudes d'utilité publique sur la commune de CHATUZANGE-LE-GOUBET, Papelissier, 810 chemin des Taillandiers.

Cette demande est soumise à une enquête publique d'un mois dans les communes intéressées par le projet, qui se déroulera du vendredi 16 novembre 2018 au lundi 17 décembre 2018 inclus.

La Commune de Chatuzange-le-Goubet est la commune siège de l'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 1 voix contre et 11 abstentions

- **désapprouve** le projet d'extension du site de stockage de déchets non dangereux de CHATUZANGE-LE-GOUBET

3°/ Créations de postes :

- **Dans le cadre d'un départ à la retraite : cantine scolaire et ménage**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'agent de restauration en poste actuellement va faire valoir ses droits à la retraite en mars 2019. Un groupe de travail a été créé lors du dernier conseil municipal. Anick ROBIN rapporte ce qui est ressorti des réunions de travail :

Actuellement, l'agent de restauration en poste est à 32 heures. 2 personnes l'accompagnent sur le temps de cantine pour l'aide aux repas et la surveillance des enfants (une personne en contrat à durée déterminée et une personne employée par la société ARCHER) ;

Plusieurs scénarios ont été étudiés et voilà ce qui est proposé :

- Deux personnes seront recrutées sur des contrats de 16 heures par semaine, sur 36 semaines (nombres de semaines scolaires) :
 - o La « cantinière » : elle s'occupera essentiellement de la gestion de la cantine (préparation des repas, service et nettoyage de la salle)
 - o Une autre personne pour le service et la surveillance des enfants, mais aussi en soutien au service technique de la commune pour de petits travaux
- Une personne (employée par ARCHER) sera présente également sur le temps de cantine pour le service et la surveillance des enfants,
- Le ménage de la Mairie et des bâtiments communaux sera réalisé par une société de services.

Arrivée de Christine GRAND à 19h40.

13 membres présents : MM PASSUELLO Gilles, GUIGNARD Sébastien, BERANGER Gaston, MIKOLAJCZAK Patrick, BRENIER Olivier, CHALOIN Christophe, CHARLEMAGNE Nicolas, CLEMENT Danielle, FONTANEZ Cyrille, GRAND Christine, ORARD Claude, ROBIN Anick, ROUX-RIMET Brigitte.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour aider à la mise en place et au service de la cantine scolaire, mais également assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour et 2 abstentions

-**décide** la création de 2 emplois non permanents à compter du 1^{er} mars 2019 pour assurer l'aide à la gestion de la cantine et périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide** d'attribuer une prime exceptionnelle de fin d'année aux agents contractuels présents à la fin de l'année 2018 et qui comptent au moins 6 mois de présence dans la collectivité,
- fixe** le montant de cette prime forfaitairement à 500 €,
- dit** que le versement se fera avec le salaire de décembre et que les crédits sont inscrits au budget,
- charge** Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'application de cette décision.

4°/ Budget 2018 : Décision modificative

Monsieur le Maire expose d'une part, que des travaux de voirie supplémentaires ont été réalisés par nécessité, et d'autre part, que des crédits étaient prévus pour des travaux d'extension d'électricité sans avoir été réalisés. Il convient de régulariser cette situation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615231		Voiries	8 000,00
011	6262		Frais de télécommunications	2 000,00
TOTAL				10 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6558		Autres contributions obligatoires	-10 000,00
TOTAL				-10 000,00

5°/ Ecole : Travaux

Christophe CHALOIN prend la parole pour présenter au conseil municipal un tableau récapitulatif des devis reçus pour l'installation de stores roulants solaires à l'école de St Mamans.

Les entreprises consultées proposent deux marques différentes de volets roulants solaires (l'une française et l'autre allemande). La commission travaux s'est réunie pour étudier les devis ainsi que les prestations proposées (nombre de télécommandes, garantie, etc...). Des différences étant constatées entre les 3 propositions tarifaires, il est proposé de renégocier les devis afin d'avoir une meilleure visibilité et permettre une décision plus facile à prendre.

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune adhère au service de Conseil en Energie du SDED et que, dans le cadre de cette adhésion, elle peut demander une aide financière pour la rénovation de l'école maternelle (porte de secours et stores roulants solaires) :

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a

adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de l'école maternelle
- **de céder** au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Un courrier de demande d'aide financière sera donc envoyé prochainement au SDED concernant ce dossier.

6°/ Commission travaux : projets 2019

Les projets pour 2019 sont les suivants :

- acquisition d'un tracteur et d'une épareuse : un appel d'offre a été lancé pour recueillir des éléments chiffrés permettant d'étudier ce projet et le prévoir au budget 2019
- Aménagement de la Départementale : La sécurité nécessite d'être renforcée au niveau du cœur de village de ROCHEFORT-SAMSON. Un projet d'aménagement de la départementale est en cours de réflexion. La municipalité est dans l'attente d'éléments permettant de chiffrage de cet aménagement
- installation de luminaires LED dans certaines classes des écoles
- Crépis d'une façade d'un logement communal à réaliser
- Télésurveillance sur la commune

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une demande a été faite à l'agglomération pour l'installation de poteaux supplémentaires à LED au niveau de la salle des fêtes.

7°/ Festivités

- Repas des anciens le 9 décembre 2018 : 94 inscrits
- 14 décembre 2018 à 18h30 : remise des colis aux bénévoles de la commune
- 18 janvier 2019 à 19 heures : Vœux du Maire

La date du prochain conseil municipal n'est pas fixée pour le moment. Elle sera donnée ultérieurement.

Le secrétaire de séance,
Anick ROBIN



Le maire,
Gilles PASSUELLO



